



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 27, 28 et 29 août 2008

Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 29 OCTOBRE 2008

document de la session no 1297

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 27 AOÛT 2008 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS.....	3
M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec.....	3
M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions hippiques.....	3
Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances.....	4
M. Florent Gagné, président de la Société nationale du cheval de course.....	4
Association hippique des reproducteurs du Québec.....	5
SÉANCE DU JEUDI 28 AOÛT 2008 .....	6
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	7
AUDITIONS (SUITE).....	7
MM. Luc Chabot, Simon Brodeur, Jean-Yves Leblanc et Bernard Barrucco .....	7
M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec .....	7
M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances.....	8
SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT 2008 .....	9
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	10
AUDITIONS (SUITE).....	10
Circuit régional des courses de chevaux du Québec.....	10
Association Trot et Amble du Québec.....	10
Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec .....	10
M <sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec .....	11
REMARQUES FINALES .....	11

## ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des documents déposés
- IV. Procès-verbaux des séances de travail
- V. Procès-verbaux des comités directeur
- VI. Rapport sur le mandat d'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance du mercredi 27 août 2008

Mandat : Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire. (Ordre de l'Assemblée, le 14 mai 2008)

#### Membres présents :

- Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission  
Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission
- M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Benjamin (Berthier)  
M. Desrochers (Mirabel)  
M. Légaré (Vanier) en remplacement de M. Riedl (Iberville)  
M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)  
M. MacMillan (Papineau) en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine)  
M. Marsan (Robert-Baldwin)  
M. Ouellette (Chomedey)  
M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)  
M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Beaupré (Joliette)  
M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Turp (Mercier)

#### Témoins (par ordre d'intervention) :

- M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec  
M. Paul J. Massicotte, propriétaire, Attractions hippiques  
Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances  
M. Florent Gagné, président de la Société nationale du cheval de course  
Accompagné de : M. Jean Bourdeau, directeur exécutif de la Société nationale du cheval de course

De l'Association hippique des reproducteurs du Québec :

- M. Michael Perzow, président
  - M. Pierre Guillemette
  - M. Alain Vallières
  - Mme Carmen Maturo-Perzow
- 

La Commission se réunit à 9 h 11 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Mme la présidente rappelle les règles touchant le déroulement de la séance.

Après discussion, il est convenu, pour les auditions d'une durée d'une heure trente minutes, que chaque groupe parlementaire disposera, pour la période d'échanges avec les témoins, de deux blocs de temps d'environ treize minutes.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Ouimet (Marquette) fait des remarques préliminaires.

Avec la permission de Mme la présidente, M. Ouimet (Marquette) dépose le document coté CI-53 (annexe III).

M. Ouimet (Marquette) complète ses remarques.

M. Desrochers (Mirabel) et M. Legault (Rousseau) font des remarques préliminaires.

## AUDITIONS

M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec

À 9 h 28, la Commission entend M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec.

M. Lachance fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

M. Marsan (Robert-Baldwin) remplace Mme la présidente.

La discussion se poursuit.

Mme la présidente reprend ses fonctions à la présidence.

La discussion se poursuit.

À 10 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'ajouter dix minutes au temps alloué à l'audition de M. Paul J. Massicotte afin de permettre à ce dernier de faire une déclaration d'ouverture d'une durée de vingt minutes. Il est également convenu de poursuivre les travaux de la Commission au-delà de l'heure prévue.

M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions hippiques

À 10 h 53, la Commission entend M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions hippiques.

M. Massicotte fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

À 12 h 31, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances

À 14 h 06, la Commission entend Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances.

Mme Jérôme-Forget fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

Avec la permission de Mme la présidente, Mme Jérôme-Forget dépose le document coté CI-54 (annexe III).

La discussion se poursuit.

À 15 h 38, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Florent Gagné, président de la Société nationale du cheval de course

À 15 h 39, la Commission entend M. Florent Gagné, président de la Société nationale du cheval de course.

M. Gagné fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

M. Marsan (Robert-Baldwin) remplace Mme la présidente.

La discussion se poursuit.

Mme la présidente reprend ses fonctions à la présidence.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Bourdeau de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Association hippique des reproducteurs du Québec

À 16 h 27, la Commission entend l'Association hippique des reproducteurs du Québec.

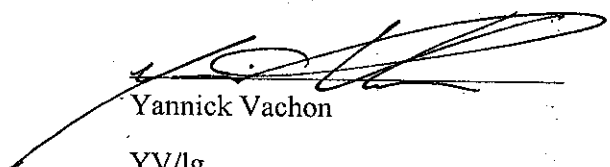
M. Perzow fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

À 17 h 16, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 28 août 2008 à 10 h 15.


Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon

YV/lg



Lise Thériault

Québec, le 27 août 2008

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance du jeudi 28 août 2008

Mandat : Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire. (Ordre de l'Assemblée, le 14 mai 2008)

#### Membres présents :

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission

- M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Benjamin (Berthier)
- M. Desrochers (Mirabel)
- M. Légaré (Vanier) en remplacement de M. Riedl (Iberville)
- M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. MacMillan (Papineau) en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Beaupré (Joliette)
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Turp (Mercier)

#### Témoins (par ordre d'intervention) :

MM. Luc Chabot, Simon Brodeur, Jean-Yves Leblanc et Bernard Barrucco, membres du comité chargé du processus d'appel d'offres

M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec

M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances

---

La Commission se réunit à 10 h 20 sous la présidence de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

### AUDITIONS (suite)

MM. Luc Chabot, Simon Brodeur, Jean-Yves Leblanc et Bernard Barrucco

À 10 h 22, la Commission entend MM. Luc Chabot, Simon Brodeur, Jean-Yves Leblanc et Bernard Barrucco, membres du comité chargé du processus d'appel d'offres.

M. Chabot fait une déclaration d'ouverture.

Il est convenu de permettre à M. Chabot de poursuivre sa déclaration au-delà du temps qui lui était imparti.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les témoins.

À 11 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 05, la Commission reprend ses travaux.

M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec

À 14 h 07, la Commission entend M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec.

M. Cousineau fait une déclaration d'ouverture.

Il est convenu de permettre à M. Cousineau de poursuivre sa déclaration au-delà du temps qui lui était imparti.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

À 15 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de six minutes.

M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances

À 15 h 50, la Commission entend M. Jean Houde, sous-ministre au ministère des Finances.

M. Houde fait une déclaration d'ouverture.


Il est convenu de permettre à M. Houde de poursuivre sa déclaration au-delà du temps qui lui était imparti.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

À 16 h 41, la Commission ajourne ses travaux au vendredi 29 août 2008 à 9 heures.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Yannick Vachon  
Lise Thériault

YV/lg

Québec, le 28 août 2008

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance du vendredi 29 août 2008

Mandat : Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire. (Ordre de l'Assemblée, le 14 mai 2008)

#### Membres présents :

Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission

- M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Benjamin (Berthier)
- M. Desrochers (Mirabel)
- M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe) en remplacement de M. Beaupré (Joliette)
- M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. MacMillan (Papineau) en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Riedl (Iberville)

#### Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Circuit régional des courses de chevaux du Québec :

M. André Drolet, président

De l'Association Trot et Amble du Québec :

M. Michel Saint-Louis, président

De la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec :

M. Alain Vallières, président

M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec :

Accompagné de : Mme Micheline D'Amours, chef de service du secteur des courses de chevaux

La Commission se réunit à 9 h 01 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

## AUDITIONS (suite)

### Circuit régional des courses de chevaux du Québec

À 9 h 03, la Commission entend le Circuit régional des courses de chevaux du Québec.

M. Drolet fait une déclaration d'ouverture.

Il est convenu de permettre à M. Drolet de poursuivre sa déclaration au-delà du temps qui lui était imparti.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

### Association Trot et Amble du Québec

À 10 heures, la Commission entend l'Association Trot et Amble du Québec.

M. Saint-Louis fait une déclaration d'ouverture.

Il est convenu de permettre à M. Saint-Louis de poursuivre sa déclaration au-delà du temps qui lui était imparti.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

### Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec

À 10 h 47, la Commission entend la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec.

M. Vallières fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

À 11 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M<sup>c</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

À 11 h 32, la Commission entend M<sup>c</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

M<sup>c</sup> Racicot fait une déclaration d'ouverture.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le témoin.

Il est convenu de permettre à Mme D'Amours de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

À 12 h 05, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

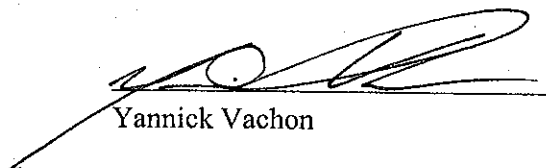
#### REMARQUES FINALES


M. Legault (Rousseau), M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Ouimet (Marquette) font des remarques finales.

À 12 h 24, la Commission ajourne ses travaux au mardi 7 octobre 2008 à 9 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Yannick Vachon

  
Lise Thériault

YV/lg

Québec, le 29 août 2008

**ANNEXE I**  
**Ordres du jour**





COMMISSION DES INSTITUTIONS

Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire

Le jeudi 28 août 2008

Salle du Conseil législatif

**ORDRE DU JOUR**

10 h 15 MM. LUC CHABOT, JEAN-YVES LEBLANC, SIMON BRODEUR ET BERNARD BARRUCCO, membres du comité chargé du processus d'appel d'offres

Accompagnés de : Mme Christiane Sauvé, adjointe de M. Simon Brodeur

11 h 45 *Suspension*

14 h 00 M. ALAIN COUSINEAU, président et chef de la direction de Loto-Québec

15 h 30 M. JEAN HOUDE, sous-ministre, ministère des Finances

Accompagné de : Mme Suzanne Lévesque, sous-ministre adjoint aux sociétés d'État et aux projets économiques

M. Guy Émond, directeur, direction des sociétés d'État

M. Sylvain Lapointe, ministère des Finances

16 h 15 *Ajournement*

YV/lg

Québec, le 26 août 2008



## COMMISSION DES INSTITUTIONS

Étudier et faire rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec et entendre toutes les personnes que la Commission jugera nécessaire

Le vendredi 29 août 2008

Salle du Conseil législatif

### ORDRE DU JOUR

- 9 h 00 M. ANDRÉ DROLET, président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec  
Accompagné de : M. Paul-A. Lavigne, vice-président
- 9 h 45 M. MICHEL SAINT-LOUIS, président de l'Association Trot et Amble du Québec  
Accompagné de : M. Sylvain Filion, vice-président  
M. François Lecomte, directeur pour la région de Montréal  
M. Martin Madden, directeur pour la région de Québec
- 10 h 30 M. ALAIN VALLIÈRES, président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec  
Accompagné de : M. André Fontaine  
M. Michael Perzow
- 11 h 15 M<sup>B</sup> DENIS RACICOT, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- 12 h 00 REMARQUES FINALES
- 12 h 15 *Ajournement*

YV/lg

Québec, le 28 août 2008

## ANNEXE II

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Association hippique des reproducteurs du Québec

Association Trot et Amble du Québec

Barrucco, Bernard

Brodeur, Simon

Chabot, Luc

Circuit régional des courses de chevaux du Québec

Cousineau, Alain

Gagné, Florent

Houde, Jean

Jérôme-Forget, Monique

Lachance, Renaud

Léblanc, Jean-Yves

Massicotte, Paul J.

Racicot, Denis

Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec

### ANNEXE III

#### Liste des documents déposés

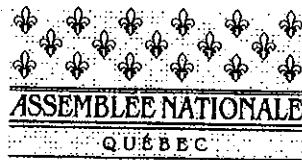
Liste des documents déposés

*Remstar Corporation inc. c. Audet*, C.S. Montréal, n° 500-17-028677-055, 14 décembre 2005, juge André Denis. 5 p. Déposé le 27 août 2008. CI-53

Jérôme-Forget, Monique. [Lettre adressée à M. Paul J. Massicotte, propriétaire d'Attractions hippiques du Québec, concernant les hippodromes du Québec]. 2 juin 2008. 2 p. Déposé le 27 août 2008. CI-54

**ANNEXE IV**

**Procès-verbaux des séances de travail**



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 11 juin 2008

Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance de travail du mercredi 11 juin 2008

Mandat : Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec.

#### Membres présents :

- Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission  
M. Benjamin (Berthier), vice-président de la Commission  
Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission
- M. Beaupré (Joliette)  
M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Riedl (Iberville)  
M. Desrochers (Mirabel)  
M. Marsan (Robert-Baldwin)  
M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Turp (Mercier)  
M. Ouellette (Chomedey)  
M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)  
M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)  
M. Tomassi (LaFontaine)

#### Autres participants :

- M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Mme Lynda Grondines, agente de secrétariat, Direction du secrétariat des commissions

---

La Commission se réunit à 11 h 21 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

1. Organisation des travaux de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente invite les membres à faire part de leurs suggestions quant aux témoins qui pourraient être entendus par la Commission dans le cadre de ce mandat.

M. De Martin (Huntingdon) suggère d'entendre les témoins suivants :

- M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec
- M. Paul Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques
- M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec
- M. Simon Brodeur, premier vice-président, nouvelles initiatives stratégiques, Loto-Québec
- Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances
- M<sup>c</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course
- M. Michel Saint-Louis, président de l'Association Trot et Amble du Québec
- M. Alain Vallières, président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec
- M. André Drolet, président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec

À ces suggestions, M. Legault (Rousseau) suggère d'ajouter les groupes et individus suivants :

- MM. Luc Chabot, Gilles Dubréuil, Jean-Yves Leblanc, Simon Brodeur et Bernard Barruco, membres du comité de sélection (conjointement)
- Remstar Corporation inc.
- Équinoxe OSBL
- Groupe Gagnon-Hamel
- Renaissance Hippique du Québec
- Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- M. Michel Audet
- M. Yves Séguin

À certains des témoins déjà suggérés, soit M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec, Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course et M. Paul Massicotte, propriétaire

d'Attractions Hippiques, M. Tomassi (LaFontaine) et M. Ouimet (Marquette) suggèrent d'ajouter les personnes suivantes :

- M. Jean Houde, sous-ministre des Finances
- M. Bernard Landry
- M. Gilles Blondeau
- M. Raymond Bréard
- M. Constant Bergeron
- M. Denis Gauthier

Afin de permettre à chacun des membres d'évaluer les suggestions faites, il est convenu de se réunir de nouveau lors d'une autre séance de travail.

À 12 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Yannick Vachon

  
Lise Thériault

YV/lg

Québec, le 11 juin 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 12 juin 2008

Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

# PROCÈS-VERBAL

## Commission des institutions

Séance de travail du jeudi 12 juin 2008

Mandat : Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec.

### Membres présents :

- Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission
- M. Benjamin (Berthier), vice-président de la Commission
  
- M. Beaupré (Joliette)
- M. Desrochers (Mirabel)
- M. Francoeur (Portneuf) en remplacement de M. Riedl (Iberville)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Turp (Mercier)
- M. Ouellette (Chomedey)
- M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Tomassi (LaFontaine)

### Autres participants :

- M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- Mme Lynda Grondines, agente de secrétariat, Direction du secrétariat des commissions

---

La Commission se réunit à 13 h 10 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

### Organisation des travaux de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente fait un rappel des différentes suggestions faites par chacun des groupes parlementaires lors de la séance de travail du 11 juin 2008 quant au choix des témoins.

Il est convenu de mandater le secrétaire de la Commission afin qu'il demande au ministère des Finances les noms des représentants ou des dirigeants des quatre autres groupes d'investisseurs ayant soumissionné dans le cadre du processus d'appel de propositions public qui visait à confier à un promoteur privé la gestion des quatre hippodromes, soit Équinoxe OSBL, Groupe Gagnon-Hamel, Remstar Corporation inc. et Renaissance hippique du Québec.

Après discussion, il est convenu d'entendre les témoins suivants :

- M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec
- M. Paul Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques
- M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec
- Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances
- M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course
- M. Michel Saint-Louis, président de l'Association Trot et Ambly du Québec
- M. Alain Vallières, président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec
- M. André Drolet, président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec
- MM. Luc Chabot, Gilles Dubreuil, Jean-Yves Leblanc, Simon Brodeur et Bernard Barruco, membres du comité de sélection (conjointement)
- Remstar Corporation inc. ou leurs représentants
- Équinoxe OSBL ou leurs représentants
- Groupe Gagnon-Hamel ou leurs représentants
- Renaissance hippique du Québec ou leurs représentants
- M. Jean Houde, sous-ministre des Finances

Une discussion s'engage sur la durée de chaque audition et sur la possibilité pour les témoins de faire des remarques d'ouverture.

Il est convenu que l'audition des témoins suivants sera d'une durée maximale de 45 minutes :

- M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec
- M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la Société nationale du cheval de course
- M. Michel Saint-Louis, président de l'Association Trot et Amble du Québec
- M. Alain Vallières, président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec
- M. André Drolet, président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec
- M. Jean Houde, sous-ministre des Finances

Après discussion, il est convenu que l'audition des témoins suivants sera d'une durée maximale de 90 minutes :

- M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec
- M. Paul Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques
- M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec.
- Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances
- MM. Luc Chabot, Gilles Dubreuil, Jean-Yves Leblanc, Simon Brodeur et Bernard Barruco, membres du comité de sélection (conjointement)

Une discussion s'engage sur la durée maximale des auditions d'Équinoxe OSBL, du Groupe Gagnon-Hamel, de Remstar Corporation inc. et de Renaissance Hippique du Québec.

Il est convenu de demander à M. le secrétaire de faire les vérifications nécessaires concernant les règles applicables en matière de confidentialité relativement aux soumissions non retenues dans le cadre du processus d'appel de propositions public qui visait à confier à un promoteur privé la gestion de l'ensemble des hippodromes de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, d'Aylmer et des Hippo Clubs.

La discussion se poursuit.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

« Que la durée des auditions d'Équinoxe OSBL, du Groupe Gagnon-Hamel, de Remstar Corporation inc. et de Renaissance Hippique du Québec, ou de leurs représentants, soit d'une durée de 90 minutes. »

Après débat, il est convenu de permettre à M. Legault (Rousseau) de retirer sa motion.

Afin de permettre à la Commission d'avoir les informations relatives aux règles de confidentialité des soumissions, il est convenu de confier au comité directeur de la Commission le mandat de déterminer la durée des auditions des quatre groupes soumissionnaires.

Il est également convenu de confier au comité directeur de la Commission l'organisation des travaux relativement à ce mandat.

À 13 h 45, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Lise Thériault

YV/lg

Québec, le 12 juin 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 2 octobre 2008

Poursuivre les travaux de la Commission relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance de travail du jeudi 2 octobre 2008

Mandat : Poursuivre les travaux de la Commission relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec.

#### Membres présents :

Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission

- M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Benjamin (Berthier)
- M. Desrochers (Mirabel)
- M. Gosselin (Jean-Lesage) en remplacement de M. Riedl (Iberville)
- M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Beaupré (Joliette)
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Turp (Mercier)

#### Autres participants :

Mme Louise Bédard, conseillère, cabinet du leader du gouvernement

Mme Gitane Boivin, attachée politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Mathieu Gaudreault, recherchiste, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Jean-François Gibeault, conseiller politique, Service de recherche du Parti Québécois

Mme Lynda Grondines, agente de secrétariat, Direction du secrétariat des commissions

Mme Valérie Lessard, attachée politique du député de Mirabel, M. François Desrochers

---

La Commission se réunit à 10 h 41 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance de travail.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à Mmes Bédard, Boivin, Lessard et MM. Gaudreault et Gibeault d'assister à la séance de travail.

Poursuivre les travaux de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente dépose les documents cotés CI-55 à CI-63 (annexe I).

Mme la présidente informe les membres qu'à la suite des auditions publiques tenues les 27, 28 et 29 août dernier, la Commission doit poursuivre ses travaux afin de faire rapport à l'Assemblée au plus tard le 10 octobre 2008. Elle indique que pour faciliter le travail de rédaction du rapport de la Commission, un comité restreint pourrait être formé. Ce comité aurait à élaborer, dans les prochains jours, un projet de rapport qui serait soumis aux membres de la Commission lors d'une prochaine séance de travail.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de constituer un comité de rédaction composé de Mme Thériault (Anjou), M. Legault (Rousseau), M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Ouimet (Marquette) ainsi que du secrétaire de la Commission et du chercheur, MM. Yannick Vachon et Jacques Gagnon.

Mme la présidente rappelle qu'à moins d'une entente entre les leaders des trois groupes parlementaires, la Commission devra avoir terminé son rapport le 10 octobre 2008. Celui-ci sera déposé à l'Assemblée nationale dès la reprise des travaux parlementaires prévue le 21 octobre prochain. Entre-temps, le rapport devra demeurer confidentiel.

Une discussion s'engage.

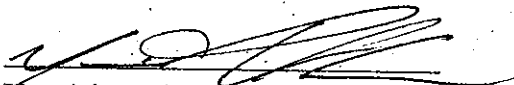
Mme la présidente indique que le chercheur de la Commission, M. Jacques Gagnon, a préparé une ébauche de rapport qui pourrait servir de base à la discussion et orienter les travaux du comité de rédaction.

Une discussion s'engage sur l'ébauche de rapport.


À 12 h 29, la Commission ajourne ses travaux au mardi 7 octobre 2008, à 9 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Lise Thériault

YV/lg

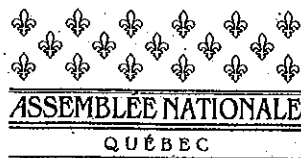
Québec, le 2 octobre 2008

## ANNEXE I

### Liste des documents déposés

## Liste des documents déposés

- Comité indépendant du gouvernement du Québec chargé du processus d'appel d'offres relatif aux hippodromes du Québec. [Texte de la présentation faite à la Commission des institutions par M. Luc Chabot, président du Comité indépendant]. 28 septembre 2008. 12 p. Déposé le 2 octobre 2008. CI-55
- Chabot, Luc. [Affidavit de M. Luc Chabot, président du Comité indépendant du gouvernement du Québec chargé du processus d'appel d'offres relatif aux hippodromes du Québec, concernant le déroulement des travaux et les recommandations du Comité]. 13 décembre 2005. 6 p. Déposé le 2 octobre 2008. CI-56
- Chabot, Luc et François Amyot. [Procès-verbal d'une réunion du Comité indépendant du gouvernement du Québec chargé du processus d'appel d'offres relatif aux hippodromes du Québec tenue le 24 août 2005]. 24 août 2005. 6 f. Déposé le 2 octobre 2008. CI-57
- Cousineau, Alain. [Texte de la présentation faite à la Commission des institutions par M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec]. 28 août 2008. 14 p. Déposé le 2 octobre 2008. CI-58
- Association Trot et Amble du Québec. *Mémoire de l'Association trot et amble du Québec sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec*. 29 août 2008. 19 f. Déposé le 2 octobre 2008. CI-59
- Société des propriétaires et éleveurs de chevaux de courses Standardbred du Québec. *Mémoire de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux de courses Standardbred du Québec portant sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec*. 29 août 2008. 25 f. Déposé le 2 octobre 2008. CI-60
- Circuit régional des courses de chevaux du Québec. *Mémoire présenté à la Commission des institutions*. 29 août 2008. Non paginé. Déposé le 2 octobre 2008. CI-61
- Racicot, Denis. [Lettres (2) adressées à M. Yannick Vachon, secrétaire de la Commission des institutions, concernant l'audition de M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre du mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec]. 13 et 19 août 2008. 3 f. Déposé le 2 octobre 2008. CI-62
- Fortin, Jacques. [Extrait d'une pétition concernant l'industrie des courses de chevaux et la privatisation des hippodromes du Québec]. 29 septembre 2008. 1 f. Déposé le 2 octobre 2008. CI-63



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 28 octobre 2008

Statuer sur le rapport de la Commission relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec

## PROCÈS-VERBAL

### Commission des institutions

Séance de travail du mardi 28 octobre 2008

Mandat : Statuer sur le rapport de la Commission relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec.

#### Membres présents :

Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission

M. De Martin (Huntingdon) en remplacement de M. Benjamin (Berthier)

M. Desrochers (Mirabel)

M. Gosselin (Jean-Lesage) en remplacement de M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe)

M. Legault (Rousseau) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M. MacMillan (Papineau) en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine)

M. Marsan (Robert-Baldwin)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Ouimet (Marquette) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)

M. Proulx (Trois-Rivières) en remplacement de M. Beaupré (Joliette)

#### Autres participants :

Mme Louise Bédard, conseillère, cabinet du leader du gouvernement

M. Benoît Fortin, chercheur, Service de recherche, Action démocratique du Québec

M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Mathieu Gaudreault, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec

Mme Lynda Grondines, agente de secrétariat, Direction du secrétariat des commissions

---

La Commission se réunit à 15 h 41 sous la présidence de Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à Mme Bédard et MM. Fortin et Gaudreault d'assister à la séance de travail.

Statuer sur le rapport de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente fait état des travaux du comité de rédaction qui s'est réuni à quatre reprises, les 7, 17, 22 et 27 octobre 2008. Elle indique que les membres du comité ont convenu d'inclure, à l'intérieur du rapport, à la fois les observations et les conclusions des membres des groupes parlementaires formant l'opposition et les observations et les conclusions des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Une discussion s'engage sur le projet de rapport.

Il est convenu d'adopter les observations et les conclusions du projet de rapport (annexe I).

Mme la présidente fait état des discussions du comité de rédaction sur les recommandations.

Une discussion s'engage.

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Recommandation 1 : M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

« Considérant qu'aucune relocalisation de l'hippodrome de Montréal ne semble réalisable à court terme;

Considérant que cette relocalisation est une condition essentielle pour l'installation des deux tiers des appareils de loterie vidéo, ce qui représenterait environ les deux tiers des revenus prévus à l'entente;

Considérant qu'il n'y a aucune solution à attendre du rapport du syndic de faillite attendu en février 2009;

La Commission des institutions recommande, pour éviter que la situation ne se détériore davantage, que le gouvernement fasse preuve de leadership et fasse connaître sa position concernant la relocalisation de l'hippodrome de Montréal le plus rapidement possible. »

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Recommandation 2 : M. Ouimet (Marquette) propose la motion suivante :

« Considérant l'importance pour les représentants de l'industrie d'avoir une représentation au sein de la SONACC;

La Commission des institutions recommande que le gouvernement du Québec nomme un représentant de l'industrie des courses de chevaux au conseil d'administration de la SONACC. »

La motion est adoptée.

Recommandation 3 : M. Ouimet (Marquette) propose la motion suivante :

« La Commission des institutions recommande que le gouvernement du Québec, Loto-Québec, Attractions hippiques et la SONACC trouvent une solution viable à l'intérieur des paramètres financiers de l'entente pour assurer la survie de l'industrie des courses de chevaux et des 3 000 emplois qui en dépendent. »

M. Proulx (Trois-Rivières) propose l'amendement suivant :

« Insérer, après le mot « hippiques », les mots « les représentants de l'industrie » et insérer, après le mot « dépendent », les mots « et que cette solution puisse comprendre, notamment, la levée de l'obligation de relocalisation de l'hippodrome de Montréal ». »

Un débat s'engage.

À 16 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Ouimet (Marquette) propose le sous-amendement suivant :

« Remplacer le mot « comprendre » par le mot « envisager ». »

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

La motion, amendée, est adoptée.

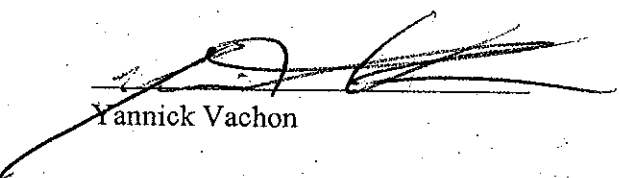
Après discussion, il est convenu que la recommandation 3 deviendra la deuxième recommandation et que la recommandation 2 et son préambule constitueront dorénavant la troisième recommandation.

Mme la présidente dépose le document coté CI-64 (annexe II).

À 16 h 35, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Lise Thériault

YV/lg

Québec, le 28 octobre 2008

**ANNEXE I**  
**Projet de rapport**



## **Rapport sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec**

**Octobre 2008**

**Commission des institutions**

# PROJET

# PROJET

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES FAITS .....	2
OBSERVATIONS DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	3
OBSERVATIONS DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	5
CONCLUSION .....	7
OPINION DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION .....	7
OPINION DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION.....	7

## INTRODUCTION

1. Le 14 mai 2008, les députés de l'Assemblée nationale adoptaient par un vote majoritaire la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions afin qu'elle étudie et fasse rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec, et entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire.
2. En conséquence, la Commission des institutions a tenu des auditions publiques les 27, 28 et 29 août 2008. Les membres de la Commission ont alors entendu les principaux acteurs concernés par le processus de vente des actifs de la Société nationale du cheval de course (SONACC) et la prise en charge des opérations des hippodromes<sup>1</sup>.
3. La Commission a pu étudier les principaux éléments de ce processus de privatisation. Elle a également constaté, au fil des témoignages, les difficultés actuelles de l'industrie des courses de chevaux au Québec. Les parlementaires peuvent ainsi tirer certaines conclusions sur les causes de cet état de fait. Ce rapport présente les observations des membres de la Commission ainsi que les principaux points de vue exprimés.

---

<sup>1</sup> La liste des personnes et des groupes entendus lors des auditions est présentée en annexe.

## MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES FAITS

4. Au Québec, l'industrie des courses de chevaux vit depuis plusieurs années des difficultés importantes. En 2001, le rapport des consultations publiques sur l'avenir des courses de chevaux au Québec<sup>2</sup> soulignait la baisse tendancielle des montants pariés. Ce recul s'est poursuivi au cours des années récentes. Les tentatives de relance de l'industrie n'ont pas réussi à inverser ce mouvement, malgré les sommes importantes consacrées par le gouvernement<sup>3</sup>. La fin de l'aide à la relance en 2003 a amené un ajustement à la baisse des activités et des bourses.
5. C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé, en 2005, de procéder à la privatisation des hippodromes. D'une part, le gouvernement considérait que la gestion d'hippodromes et de courses de chevaux ne faisait pas partie des missions essentielles de l'État. D'autre part, il s'agissait aussi de mettre en place une solution durable aux problèmes de l'industrie et de limiter l'implication financière du gouvernement. Comme soutien financier, il était prévu le versement d'une somme équivalente à 22 % des revenus générés par 1 900 appareils de loteries vidéo (ALV). Le plan de relance précédent, mis de l'avant par le gouvernement en 2002, incluait aussi des revenus provenant d'ALV. La décision de consacrer de tels revenus au financement de l'industrie des courses s'insère par ailleurs dans le plan de redéploiement des ALV de Loto-Québec pour atténuer les répercussions sociales du jeu.
6. Le gouvernement a donc lancé, en juin 2005, le processus de privatisation par la nomination d'un comité indépendant chargé de préparer un appel de propositions qui devait mener à la sélection d'un promoteur intéressé à acquérir les quatre hippodromes québécois. En novembre 2005, après analyse des cinq propositions reçues<sup>4</sup>, le comité déposait au ministre des Finances son rapport préliminaire. Il recommandait d'entreprendre des négociations avec Attractions hippiques en vue de conclure une entente de principe sur la prise en charge des hippodromes et sur les engagements des parties. Les ententes de principe<sup>5</sup> étaient approuvées en décembre 2005 et la convention de vente des actifs était signée le 17 août 2006. Le processus de privatisation s'est terminé par l'approbation par le Conseil des ministres des décrets découlant des conventions.
7. Par ailleurs, le 14 juin 2006, le gouvernement du Québec confiait au Vérificateur général un mandat pour une vérification particulière portant sur les affaires de la SONACC et ses pratiques de gestion. Le

---

<sup>2</sup> Ces consultations ont été réalisées par un mandataire choisi par le gouvernement, M. Denis L'Homme. En mars 2001, le mandataire remettait son rapport sur les orientations à donner au secteur des courses de chevaux.

<sup>3</sup> Le rapport du Vérificateur général portant sur la SONACC fait état d'un financement gouvernemental de 259,7 millions de dollars de 1999 à 2005, dont 90,3 millions pour l'aide à la relance.

<sup>4</sup> Une de ces propositions a été jugée non conforme et a été rejetée.

<sup>5</sup> L'une des ententes porte sur la reprise des actifs et les engagements envers l'industrie des courses, tandis que l'autre concerne les relations avec Loto-Québec.

# PROJET

Vérificateur général a aussi examiné le processus de privatisation des hippodromes. L'objectif était de vérifier dans quelle mesure ce processus avait été réalisé conformément aux exigences formulées par le gouvernement, aux règles applicables et aux principes de saine gestion. Le rapport portant sur cette vérification particulière a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2006<sup>6</sup>. Au sujet de la gestion générale de la SONACC, le Vérificateur général avait relevé des façons de faire discutables, voire inacceptables.

8. Dans les premiers mois suivant l'acquisition des actifs, c'est-à-dire les quatre hippodromes ainsi que les Hippo Clubs, Attractions hippiques a réalisé un certain nombre d'investissements et a effectué des dépenses de fonctionnement pour se conformer à ses engagements : modernisation des hippodromes de Québec, de Trois-Rivières et d'Aylmer, dépenses de marketing, hausse des bourses. Cependant, au printemps 2008, Attractions hippiques, devant composer avec des revenus nettement moins élevés que ceux escomptés, ne pouvait plus respecter intégralement les dispositions des ententes, notamment en ce qui concerne les montants des bourses et les programmes de courses.
9. Le 26 juin 2008, à cause des difficultés financières qu'elle connaissait, Attractions hippiques se plaçait sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Sous deux aspects, soit les revenus liés à l'ouverture d'un Ludoplex dans la couronne nord de Montréal et le rendement des deux autres Ludoplex, les hypothèses ne se sont pas confirmées. Des pertes très importantes ont ainsi été enregistrées. L'entreprise a par la suite obtenu à deux reprises une prorogation du délai pour s'entendre avec ses créanciers et déposer un plan de relance. La date limite est maintenant le 4 février 2009.

## OBSERVATIONS DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

10. Pour la majorité des membres de la Commission des institutions représentant l'opposition, les auditions ont fait ressortir des lacunes quant aux exigences et aux termes initiaux de l'appel de propositions. Trois éléments tendent à démontrer que les termes de l'appel de propositions n'étaient pas réalisables ou l'étaient difficilement. Cela explique l'insuccès de la privatisation.
11. Premièrement, l'appel de propositions posait comme condition spécifique la relocalisation de l'hippodrome de Montréal dans la couronne nord de Montréal. Les témoignages entendus ont montré que cette démarche de relocalisation est une question hautement politique qui dépasse largement la stricte analyse de marché qui incombait au promoteur privé. Des aspects fondamentaux de cette possibilité de relocalisation (adhésion des communautés locales, de Loto-Québec et de toutes les instances politiques) auraient dû être validés au préalable par le gouvernement avant d'inclure cette condition.

---

<sup>6</sup> VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, Tome 1, Annexe A, Rapport à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société nationale du cheval de course*, novembre 2007, p. 173-206.

# PROJET

12. Deuxièmement, les termes de l'appel de propositions étaient également irréalistes quant aux revenus consentis à l'acheteur. Pour preuve, tous les soumissionnaires retenus avaient inclus dans leurs projections de revenus, à des hauteurs différentes, un retour de la taxe sur le pari mutuel. Devant cette situation, le comité indépendant a jugé préférable de continuer le processus plutôt que de recommencer l'appel de propositions. Le président du comité indépendant a mentionné que cette possibilité d'inclusion du retour de la taxe sur le pari mutuel avait été évoquée avec le ministère des Finances dans la phase préparatoire à l'appel de propositions. Le Ministère avait toutefois jugé préférable de ne pas ajouter cette possibilité dans l'appel de propositions.
13. Un autre ajout substantiel aux dispositions de l'appel de propositions s'est fait à la suite des négociations avec le promoteur retenu, Attractions hippiques. Il s'agit de l'option de prolongement de l'entente, au-delà des 15 ans prévus, pour une période supplémentaire de 10 ans. Le président du comité indépendant a fait valoir que cette bonification est issue du processus de négociation. Selon lui, elle est le résultat d'un compromis entre, d'une part, les demandes de la SONACC de relever le niveau des bourses prévu dans la proposition d'Attractions hippiques et, d'autre part, l'exigence du promoteur d'améliorer les perspectives de revenus en contrepartie de bourses plus généreuses. Pour la majorité des membres de la Commission, ces ajouts aux conditions sont à ce point importants qu'ils démontrent le caractère irréaliste des termes initiaux de cet appel de propositions. En outre, ils se questionnent toujours sur le respect du principe d'équité envers les autres soumissionnaires.
14. Troisième élément, l'appel de propositions imposait au partenaire privé une association avec une société publique, Loto-Québec, qui n'y trouvait pas son intérêt sur le plan financier. L'acheteur devait abdiquer totalement la gestion d'une large part de ses revenus, ceux provenant des ALV, sans droit de regard sur l'offre de jeu. La majorité des membres de la Commission s'interrogent effectivement sur l'intérêt de Loto-Québec de promouvoir activement un modèle d'affaires peu rentable jusqu'à maintenant (Ludoplex), alors qu'une partie importante des ALV qui y seraient destinés sont toujours dans son réseau et génèrent des revenus. Le président et chef de la direction de Loto-Québec a mentionné lors des auditions que l'activité des Ludoplex n'était pas liée à la survie des hippodromes. Leur rentabilité serait évidemment meilleure sans le versement de 22 % des revenus nets à l'exploitant des hippodromes.
15. Les membres représentant les partis d'opposition notent l'opinion des personnes liées à l'industrie des courses de chevaux au sujet des perspectives commerciales d'un hippodrome relocalisé en banlieue de Montréal. Au moment de la conclusion de l'entente avec Attractions hippiques, l'industrie considérait favorablement une relocalisation à Laval. Cette possibilité ne pouvant pour l'instant se réaliser, les représentants de l'industrie émettent des doutes sur le succès d'une relocalisation plus loin dans la couronne nord. Ces témoins estiment également que la qualité des équipements déjà en place à Blue Bonnets, ainsi que la position géographique stratégique pour attirer une clientèle d'amateurs de courses, militent en faveur du maintien de l'hippodrome sur le site actuel.

16. Enfin, revenant sur la démarche du choix du promoteur, les membres ont noté les lacunes, mises en évidence par le Vérificateur général, quant aux principes de transparence et d'indépendance, particulièrement la situation de conflit d'intérêts. Ils estiment que la notion d'indépendance exige qu'il n'y ait ni conflit d'intérêts ni apparence de conflit. Dans le cas présent, et comme le reconnaît le président du comité indépendant, il aurait été possible d'éviter cette situation. Cela aurait surtout été judicieux pour prévenir tout questionnement sur l'apparence de conflit d'intérêts.

## OBSERVATIONS DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

17. Les membres de la Commission des institutions représentant le groupe ministériel rappellent que le Vérificateur général a jugé que le processus de privatisation s'était déroulé en conformité avec ce qui avait été prévu. Quant à la question de conflit d'intérêts d'un membre du comité indépendant, le Vérificateur général a aussi précisé que « nous n'avons pas conclu que, s'il avait été absent, un autre proposant aurait été retenu ». Pour sa part, le président du comité indépendant maintient que tous les principes d'indépendance ont été respectés. De plus, les décisions du comité étaient consensuelles. Il rappelle les mesures qui ont été prises pour gérer cette situation : consultation du conseiller juridique, déclaration du membre du comité consignée au procès-verbal, abstention du membre lors du pointage de la proposition d'Attractions hippiques, notation des autres proposants après que tous les autres membres se sont exprimés. Cela l'amène à affirmer que si le membre du comité s'était retiré du processus, la conclusion aurait été exactement la même. Le président a repris les commentaires qu'il avait faits en réponse au Vérificateur général : « De plus, nous croyons que la décision du comité indépendant à l'égard de cette situation est en tous points conforme avec les modalités du code d'éthique adopté par le comité indépendant ainsi qu'avec les modalités applicables du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le comité indépendant ne partage pas l'opinion du Vérificateur général du Québec, d'autant plus qu'aucun élément factuel n'indique qu'il y ait eu un manquement à l'impartialité et à l'indépendance des membres du comité indépendant dans la conduite du processus de privatisation<sup>7</sup>. » Le président a souligné que le comité avait respecté le code d'éthique qu'il s'était donné au début de ses travaux. Il a aussi rappelé que le comité avait été accompagné pendant tout le processus par les conseillers juridiques, la firme McCarthy Tétrault, et que ceux-ci avaient également émis une opinion à la fin de l'opération.
18. Au sujet de la négociation avec le promoteur retenu et des ajouts qui ont été faits à ce qui était prévu initialement dans l'appel de propositions, les parlementaires du groupe ministériel réfutent l'interprétation qu'il y a eu traitement inéquitable des proposants. À cet égard, ils invoquent le jugement de la Cour supérieure au sujet d'une demande d'injonction interlocutoire d'un autre promoteur. La Cour a rejeté la requête qui alléguait que le principe d'égalité entre les soumissionnaires n'avait pas été respecté dans le processus de négociation. Ils invoquent aussi que le Vérificateur général a affirmé à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir négociations et qu'il était tout à fait normal et rassurant de le faire.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 204.

# PROJET

19. En ce qui concerne les termes de l'appel de propositions, ils soulignent que les exigences auxquelles consentait le promoteur étaient très claires dans l'appel de propositions et la responsabilité lui incombait d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation de l'hippodrome. D'ailleurs, au moment de l'annonce de la conclusion de la transaction, toutes les personnes concernées étaient enthousiastes et se réjouissaient pour les gens de l'industrie.
20. La suite des événements a prouvé que l'exigence de relocalisation était difficile à remplir pour Attractions hippiques. Au-delà de la disponibilité des terrains, de nombreuses conditions doivent être réunies pour que le projet se concrétise. D'une part, le choix du site doit recevoir l'approbation de Loto-Québec. La société d'État a des critères de choix de type économique (proximité de Montréal, accessibilité), mais aussi social (milieu socioéconomique environnant, présence d'écoles). D'autre part, un tel projet doit être acceptable pour la population locale et les municipalités. D'ailleurs, une pétition de 10 000 signataires a été déposée à cet effet pour dénoncer le projet. Cette pétition contribuait au critère essentiel, soit l'acceptabilité par la population. Selon le témoignage du président et chef de la direction de Loto-Québec, il s'avère, pour diverses raisons, que la démarche n'a pu aboutir pour aucun des sites retenus au départ. Il demeure que Loto-Québec a toujours pour mandat d'essayer de faire fonctionner un hippodrome et un salon de jeu dans la couronne nord.
21. Pour le gouvernement également, la couronne nord est toujours envisagée pour recevoir l'hippodrome et le Ludoplex adjacent. Le président et chef de la direction de Loto-Québec a rappelé que son organisation n'a pas d'autre mandat que celui de retirer un certain nombre d'ALV et de les concentrer dans un salon de jeu dans la couronne nord de Montréal.
22. En ce qui a trait au rendement des Ludoplex et aux mesures de contrôle du jeu instaurées par Loto-Québec, les membres du groupe ministériel retiennent du témoignage du président et chef de la direction de Loto-Québec, qu'Attractions hippiques aurait choisi, pour établir son plan d'affaires, un scénario de revenus des ALV relativement optimiste, même en sachant que certaines mesures de contrôle du jeu seraient appliquées dans les Ludoplex. Il était aussi connu que le retrait des ALV des bars et leur concentration dans des Ludoplex s'inscrivait dans une orientation de santé publique de Loto-Québec visant à diminuer l'exposition et l'accessibilité à ces appareils. Quant à l'introduction de la carte à puce, le président de Loto-Québec a mentionné qu'au moment de la finalisation de l'entente, cette information était connue d'Attractions hippiques.

## CONCLUSION

23. Au terme de ses travaux et malgré le fait que deux visions différentes s'opposent, la Commission des institutions considère que la tenue de ces auditions aura permis aux différents intervenants de faire état des faits entourant l'octroi du contrat et de leurs points de vue. Tout au long de ses auditions, la Commission des institutions a aussi pris la mesure de la situation difficile et incertaine que traverse l'industrie. Elle est particulièrement préoccupée par ce que vivent quelque 3 000 travailleurs de ce secteur. Le mandat de la Commission était d'examiner la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques. Elle ne peut toutefois faire abstraction des répercussions de la situation actuelle sur les personnes qui travaillent dans cette industrie. Elle souhaite que son rapport puisse également contribuer, dans la mesure du possible, à la réflexion sur des solutions potentielles. Les membres de la Commission pensent cependant que l'injection de sommes additionnelles à celles déjà prévues n'est pas envisageable.

## OPINION DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

24. Pour la majorité des membres de la Commission représentant l'opposition, les auditions ont fait ressortir que les termes de l'appel de propositions n'étaient pas réalisables ou l'étaient difficilement. Ainsi, le déménagement de l'hippodrome de Montréal dans la couronne nord de Montréal, une obligation de la convention d'achat, devait dans les faits satisfaire plusieurs conditions avant de se concrétiser, dont l'acceptabilité sociale du projet. Le gouvernement aurait dû valider ces éléments avant d'inclure cette obligation à l'appel de propositions. De plus, les paramètres de l'appel de propositions quant aux revenus consentis au promoteur privé se sont rapidement révélés insuffisants puisque tous les soumissionnaires retenus ont jugé essentiel d'ajouter un retour sur la taxe sur le pari sportif à leur proposition. Enfin, selon l'entente, le promoteur laissait à Loto-Québec un contrôle sur une partie très importante de ses revenus, c'est-à-dire le versement provenant des ALV. Il appert, pour la majorité des membres de la Commission, que sur le plan financier cela imposait au partenaire privé une association avec une société publique qui n'y trouvait pas son intérêt.

## OPINION DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

25. Les membres de la Commission représentant le groupe ministériel soulignent pour leur part que le gouvernement n'était pas tenu de procéder à un appel de propositions pour une telle privatisation. Pour des raisons de transparence, il a cependant choisi un appel de propositions ouvert avec un processus de sélection réalisé par un comité indépendant. Ce comité a d'ailleurs eu l'occasion de dire que ce processus avait été mené avec rigueur. Le fait qu'un membre du comité ait connu le promoteur retenu n'a aucunement influencé le pointage accordé à Attractions hippiques ni le résultat final. De plus, le Vérificateur général a affirmé que même s'il y a eu manquement au principe d'indépendance, en aucun cas cela n'aurait pu remettre en question la validité de la recommandation du comité et le choix qui a été fait. Dans ce processus, le gouvernement a agi de bonne foi et en toute transparence.

26. Par ailleurs, les groupes qui ont répondu à cet appel de propositions ont jugé que le risque en valait la peine et que les paramètres et les exigences qui s'y rattachaient étaient réalisables, puisque des hommes d'affaires réputés ont déposé une soumission en toute connaissance de cause.

## ANNEXE II

Liste des documents déposés

## Liste des documents déposés

Auteur non identifié. [Extrait d'une pétition signée par 96 pétitionnaires concernant l'industrie des courses de chevaux et la privatisation des hippodromes du Québec]. CI-64  
27 septembre 2008. 1 f. Déposé le 28 octobre 2008.

**ANNEXE V**

**Procès-verbaux des comités directeur**



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du 19 juin 2008

Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

## PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Comité directeur

Réunion du jeudi 19 juin 2008

Objet : Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

Membres présents :

- Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission
- M. Benjamin (Berthier), vice-président de la Commission
- Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission
  
- M. Yannick Vachon, secrétaire de la Commission

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

Le Comité directeur se réunit à 11 h 21 à la salle RC, 171 de l'hôtel du Parlement.

Organisation des travaux de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente indique que certaines décisions doivent être prises en ce qui a trait à l'organisation du mandat, soit la durée des auditions d'Équinoxe OSBL, du Groupe Gagnon-Hamel, de Remstar Corporation inc. et de Renaissance Hippique du Québec, le partage du temps de parole entre les groupes parlementaires, l'opportunité de permettre aux membres de faire des remarques préliminaires et finales et leur durée, l'horaire des auditions, l'opportunité de permettre aux témoins de faire des déclarations d'ouverture et les règles de protection des témoins.

M. le secrétaire informe le comité directeur qu'il a entrepris des démarches auprès du ministère des Finances afin d'obtenir les noms des représentants ou des dirigeants des entreprises soumissionnaires et de se renseigner sur les règles de confidentialité applicables dans le cadre du processus d'appel de propositions public relatif à la privatisation des hippodromes. Il indique que les responsables du ministère lui ont mentionné que ces informations lui seraient transmises au plus tard le 20 juin 2008.

a) Durée des auditions des quatre groupes soumissionnaires

Après discussion, il est convenu que les auditions d'Équinoxe OSBL, du Groupe Gagnon-Hamel, de Remstar Corporation inc. et de Renaissance Hippique du Québec seront d'une durée de 75 minutes.

b) Partage du temps de parole entre les groupes parlementaires

Il est convenu que les temps de parole prévus pour la période d'échanges avec les témoins soient partagés également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition.

c) Horaire des auditions

Après discussion, il est convenu d'entendre les témoins dans l'ordre suivant :

Première journée :

- M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec
- M. Paul Massicotte, propriétaire d'Attractions Hippiques
- Mme Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances
- Remstar Corporation inc.
- Renaissance hippique du Québec

Deuxième journée :

- Groupe Gagnon-Hamel
- Équinoxe OSBL
- M. Florent Gagné, président du conseil d'administration de la SONACC
- MM. Luc Chabot, Gilles Dubreuil, Jean-Yves Leblanc, Simon Brodeur et Bernard Barruco, membres du comité de sélection
- M. Alain Cousineau, président et chef de la direction de Loto-Québec
- M. Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances

Troisième journée :

- M. André Drolet, président du Circuit régional des courses de chevaux du Québec
- M. Michel Saint-Louis, président de l'Association Trot et Amble du Québec
- M. Alain Vallières, président de la Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec
- M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Il est également convenu de prévoir une période de 15 minutes pour les remarques préliminaires et une période 15 minutes pour les remarques finales qui seront toutes deux partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition.

Après discussion, il est convenu de déroger aux articles 143 et 144 du Règlement afin de débiter les auditions à 9 heures.

Une discussion s'engage sur la possibilité de permettre à tous les témoins de faire des déclarations d'ouverture. Il est convenu de permettre à tous les témoins de faire, à l'intérieur du temps alloué à leur audition, des remarques d'ouverture d'un maximum de 10 minutes, à l'exception de ceux disposant de 45 minutes qui, eux, auront à leur disposition un maximum de 5 minutes pour faire leur déclaration.

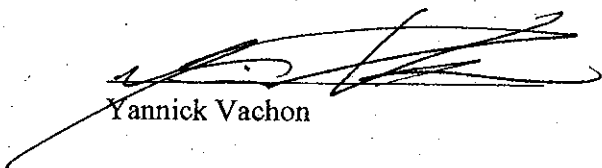
#### d) Règles de protection des témoins

Après discussion, il est convenu de permettre aux témoins, s'ils en font la demande, d'être accompagnés de leur avocat.


Une discussion s'engage sur la question des règles de protection des témoins. Le comité directeur est d'avis que les articles du Règlement relatifs au décorum et à la pertinence ainsi que les dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale quant à l'immunité parlementaire permettront à la présidence d'assurer le bon déroulement des auditions.

À 11 h 49, la réunion est levée.

Le secrétaire de la Commission,

  
Yannick Vachon

La présidente de la Commission,

  
Lise Thériault

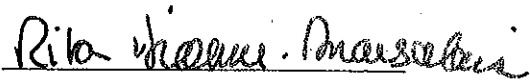
Le vice-président de la Commission,

  
François Benjamin

YV/lg

Québec, le 19 juin 2008

La vice-présidente de la Commission,

  
Rita Dionne-Marsolais



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du 11 août 2008

Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée  
sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé  
à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

# PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Comité directeur

Réunion du lundi 11 août 2008

Objet : Organisation des travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec.

Membres présents :

- Mme Thériault (Anjou), présidente de la Commission
- M. Benjamin (Berthier), vice-président de la Commission
- Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), vice-présidente de la Commission
  
- M. Yannick Vachon, secrétaire de la Commission

---

Le Comité directeur se réunit à 11 h 15 par conférence téléphonique.

Organisation des travaux de la Commission relativement au mandat sur l'étude de la nature et du contexte de signature du contrat octroyé à Attractions Hippiques par le gouvernement du Québec

Mme la présidente mentionne que M<sup>e</sup> Denis Racicot, président de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, a communiqué avec M. le secrétaire afin d'avoir des précisions sur le mandat de la Commission. M<sup>e</sup> Racicot souhaitait sensibiliser la Commission quant au rôle de la Régie comme tribunal administratif. Après discussion, il est convenu de maintenir l'invitation de M<sup>e</sup> Racicot.

Mme la présidente mentionne qu'elle ne pourra présider les travaux de la Commission lors de la séance du jeudi 28 août 2008 et demande si l'un des deux vice-présidents pourra la remplacer à cette occasion. Après discussion, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) indique qu'elle remplacera Mme Thériault (Anjou) à la présidence.

M. le secrétaire rappelle au Comité directeur qu'il a reçu une demande de l'Association hippique des reproducteurs du Québec qui souhaite participer aux auditions publiques de la Commission. Après

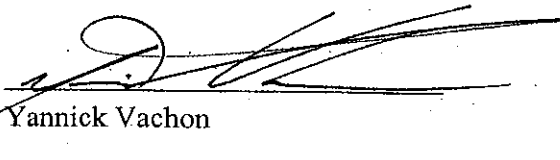
discussion, il est convenu d'entendre cet organisme. Leur audition sera d'une durée maximale de 45 minutes et l'organisme disposera de 5 minutes pour faire une déclaration d'ouverture.

Compte tenu des désistements et de l'ajout d'un nouveau groupe aux auditions publiques, M. le secrétaire indique que des changements à l'horaire seront nécessaires. Après discussion, il est convenu de déplacer l'audition de M. Florent Gagné le mercredi 27 août à 15 h 30. L'Association hippique des reproducteurs du Québec sera aussi entendue le 27 août, à 16 h 15. Il est également convenu de devancer l'audition de MM. Luc Chabot, Jean-Yves Leblanc, Simon Brodeur et Bernard Barrucco le jeudi 28 août à 10 h 15. Les auditions de MM. Cousineau et Houde seront quant à elles devancées d'une heure 30 minutes.

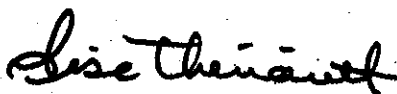
Mme la présidente informe les membres du comité directeur qu'elle souhaite convoquer la Commission en séance de travail afin de discuter de la proposition de mandat d'initiative de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) sur la révision de la Charte des droits et libertés de la personne. Après discussion, Mme la présidente indique qu'elle convoquera les membres au début du mois d'octobre.

À 11 h 40, la réunion est levée.

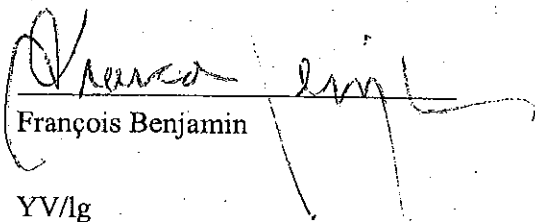
Le secrétaire de la Commission,

  
Yannick Vachon


La présidente de la Commission,

  
Lise Thériault

Le vice-président de la Commission,

  
François Benjamin  
YV/lg

La vice-présidente de la Commission,

  
Rita Dionne-Marsolais

Québec, le 11 août 2008

## ANNEXE VI

**Rapport sur le mandat d'étude de la nature et du contexte de signature du contrat  
octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec**



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

*Place aux citoyens*

Étude de la nature  
et du contexte de  
signature du contrat  
octroyé à Attractions  
hippiques par le  
gouvernement du  
Québec

RAPPORT

OCTOBRE 2008

COMMISSION DES  
INSTITUTIONS



Publié par le Secrétariat des commissions  
de l'Assemblée nationale du Québec  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des institutions, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Yannick Vachon, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : [ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca)

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : [www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2008

ISBN: 978-2-550-54437-1

## **LES MEMBRES ET LE PERSONNEL DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS**

---

### **La présidente**

Mme Lise Thériault (Anjou)

### **Les vice-présidents**

M. François Benjamin (Berthier)

Mme Rita Dionne-Marsolais (Rosemont)

### **Les membres**

M. Pascal Beaupré (Joliette)

M. Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M. François Desrochers (Mirabel)

M. Claude L'Écuyer (Saint-Hyacinthe)

M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

M. Guy Ouellette (Chomedey)

M. Alain Paquet (Laval-des-Rapides)

M. Tony Tomassi (LaFontaine)

M. Daniel Turp (Mercier)

### **Les membres remplaçants**

M. Albert De Martin (Huntingdon)

M. Raymond Francoeur (Portneuf)

M. Jean-François Gosselin (Jean-Lesage)

M. Sylvain Légaré (Vanier)

M. François Legault (Rousseau)

M. Norman MacMillan (Papineau)

M. François Ouimet (Marquette)

M. Sébastien Proulx (Trois-Rivières)

M. Sylvain Simard (Richelieu)

### **Secrétaire de la Commission**

M. Yannick Vachon, Secrétariat des commissions

### **Agent de recherche**

M. Jacques Gagnon, Division de la recherche, Direction de la Bibliothèque

### **Technicienne en information**

Mme Danielle Simard, Division de la recherche, Direction de la Bibliothèque

### **Agente de secrétariat**

Mme Lynda Grondines, Secrétariat des commissions

## TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i> .....	<i>1</i>
<i>MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES FAITS</i> .....	<i>2</i>
<i>OBSERVATIONS DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION</i> .....	<i>4</i>
<i>OBSERVATIONS DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION</i> .....	<i>5</i>
<i>CONCLUSION</i> .....	<i>8</i>
<i>OPINION DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION</i> .....	<i>8</i>
<i>OPINION DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION</i> .....	<i>8</i>
<i>RECOMMANDATIONS</i> .....	<i>10</i>
<i>Annexe I : Liste des personnes et des groupes entendus lors des auditions</i> .....	<i>13</i>

*Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.*

## **INTRODUCTION**

Le 14 mai 2008, les députés de l'Assemblée nationale adoptaient par un vote majoritaire la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions afin qu'elle étudie et fasse rapport, d'ici le 10 octobre 2008, sur la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques par le gouvernement du Québec, et entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire.

En conséquence, la Commission des institutions a tenu des auditions publiques les 27, 28 et 29 août 2008. Les membres de la Commission ont alors entendu les principaux acteurs concernés par le processus de vente des actifs de la Société nationale du cheval de course (SONACC) et la prise en charge des opérations des hippodromes<sup>1</sup>.

La Commission a pu étudier les principaux éléments de ce processus de privatisation. Elle a également constaté, au fil des témoignages, les difficultés actuelles de l'industrie des courses de chevaux au Québec. Les parlementaires peuvent ainsi tirer certaines conclusions sur les causes de cet état de fait. Ce rapport présente les observations des membres de la Commission ainsi que les principaux points de vue exprimés.

---

<sup>1</sup> La liste des personnes et des groupes entendus lors des auditions est présentée en annexe.

## **MISE EN CONTEXTE ET RAPPEL DES FAITS**

Au Québec, l'industrie des courses de chevaux vit depuis plusieurs années des difficultés importantes. En 2001, le rapport des consultations publiques sur l'avenir des courses de chevaux au Québec<sup>2</sup> soulignait la baisse tendancielle des montants pariés. Ce recul s'est poursuivi au cours des années récentes. Les tentatives de relance de l'industrie n'ont pas réussi à inverser ce mouvement, malgré les sommes importantes consacrées par le gouvernement<sup>3</sup>. La fin de l'aide à la relance en 2003 a amené un ajustement à la baisse des activités et des bourses.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé, en 2005, de procéder à la privatisation des hippodromes. D'une part, le gouvernement considérait que la gestion d'hippodromes et de courses de chevaux ne faisait pas partie des missions essentielles de l'État. D'autre part, il s'agissait aussi de mettre en place une solution durable aux problèmes de l'industrie et de limiter l'implication financière du gouvernement. Comme soutien financier, il était prévu le versement d'une somme équivalente à 22 % des revenus générés par 1 900 appareils de loterie vidéo (ALV). Le plan de relance précédent, mis de l'avant par le gouvernement en 2002, incluait aussi des revenus provenant d'ALV. La décision de consacrer de tels revenus au financement de l'industrie des courses s'insère par ailleurs dans le plan de redéploiement des ALV de Loto-Québec pour atténuer les répercussions sociales du jeu.

Le gouvernement a donc lancé, en juin 2005, le processus de privatisation par la nomination d'un comité indépendant chargé de préparer un appel de propositions qui devait mener à la sélection d'un promoteur intéressé à acquérir les quatre hippodromes québécois. En novembre 2005, après analyse des cinq propositions reçues<sup>4</sup>, le comité déposait au ministre des Finances son rapport préliminaire. Il recommandait d'entreprendre des négociations avec Attractions hippiques en vue de conclure une entente de principe sur la prise en charge des hippodromes et sur les engagements des parties. Les ententes de principe<sup>5</sup> étaient approuvées en décembre 2005 et la convention de vente des actifs était signée le 17 août 2006. Le processus de privatisation s'est terminé par l'approbation par le Conseil des ministres des décrets découlant des conventions.

---

<sup>2</sup> Ces consultations ont été réalisées par un mandataire choisi par le gouvernement, M. Denis L'Homme. En mars 2001, le mandataire remettait son rapport sur les orientations à donner au secteur des courses de chevaux.

<sup>3</sup> Le rapport du Vérificateur général portant sur la SONACC fait état d'un financement gouvernemental de 259,7 millions de dollars de 1999 à 2005, dont 90,3 millions pour l'aide à la relance.

<sup>4</sup> Une de ces propositions a été jugée non conforme et a été rejetée.

<sup>5</sup> L'une des ententes porte sur la reprise des actifs et les engagements envers l'industrie des courses, tandis que l'autre concerne les relations avec Loto-Québec.

Par ailleurs, le 14 juin 2006, le gouvernement du Québec confiait au Vérificateur général un mandat pour une vérification particulière portant sur les affaires de la SONACC et ses pratiques de gestion. Le Vérificateur général a aussi examiné le processus de privatisation des hippodromes. L'objectif était de vérifier dans quelle mesure ce processus avait été réalisé conformément aux exigences formulées par le gouvernement, aux règles applicables et aux principes de saine gestion. Le rapport portant sur cette vérification particulière a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2006<sup>6</sup>. Au sujet de la gestion générale de la SONACC, le Vérificateur général avait relevé des façons de faire discutables, voire inacceptables.

Dans les premiers mois suivant l'acquisition des actifs, c'est-à-dire les quatre hippodromes ainsi que les Hippo Clubs, Attractions hippiques a réalisé un certain nombre d'investissements et a effectué des dépenses de fonctionnement pour se conformer à ses engagements : modernisation des hippodromes de Québec, de Trois-Rivières et d'Aylmer, dépenses de marketing et hausse des bourses. Cependant, au printemps 2008, Attractions hippiques, devant composer avec des revenus nettement moins élevés que ceux escomptés, ne pouvait plus respecter intégralement les dispositions des ententes, notamment en ce qui concerne les montants des bourses et les programmes de courses.

Le 26 juin 2008, à cause des difficultés financières qu'elle connaissait, Attractions hippiques se plaçait sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Sous deux aspects, soit les revenus liés à l'ouverture d'un Ludoplex dans la couronne nord de Montréal et le rendement des deux autres Ludoplex, les hypothèses ne se sont pas confirmées. Des pertes très importantes ont ainsi été enregistrées. L'entreprise a par la suite obtenu à deux reprises une prorogation du délai pour s'entendre avec ses créanciers et déposer un plan de relance. La date limite est maintenant le 4 février 2009.

---

<sup>6</sup> VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, Tome 1, Annexe A, Rapport à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société nationale du cheval de course*, novembre 2007, p. 173-206.

## **OBSERVATIONS DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Pour la majorité des membres de la Commission des institutions représentant l'opposition, les auditions ont fait ressortir des lacunes quant aux exigences et aux termes initiaux de l'appel de propositions. Trois éléments tendent à démontrer que les termes de l'appel de propositions n'étaient pas réalisables ou l'étaient difficilement. Cela explique l'insuccès de la privatisation.

Premièrement, l'appel de propositions posait comme condition spécifique la relocalisation de l'hippodrome de Montréal dans la couronne nord de Montréal. Les témoignages entendus ont montré que cette démarche de relocalisation est une question hautement politique qui dépasse largement la stricte analyse de marché qui incombait au promoteur privé. Des aspects fondamentaux de cette possibilité de relocalisation (adhésion des communautés locales, de Loto-Québec et de toutes les instances politiques) auraient dû être validés au préalable par le gouvernement avant d'inclure cette condition.

Deuxièmement, les termes de l'appel de propositions étaient également irréalistes quant aux revenus consentis à l'acheteur. Pour preuve, tous les soumissionnaires retenus avaient inclus dans leurs projections de revenus, à des degrés différents, un retour de la taxe sur le pari mutuel. Devant cette situation, le comité indépendant a jugé préférable de continuer le processus plutôt que de recommencer l'appel de propositions. Le président du comité indépendant a mentionné que cette possibilité d'inclusion du retour de la taxe sur le pari mutuel avait été évoquée avec le ministère des Finances dans la phase préparatoire à l'appel de propositions. Le Ministère avait toutefois jugé préférable de ne pas ajouter cette possibilité dans l'appel de propositions.

Un autre ajout substantiel aux dispositions de l'appel de propositions s'est fait à la suite des négociations avec le promoteur retenu, Attractions hippiques. Il s'agit de l'option de prolongement de l'entente, au-delà des 15 ans prévus, pour une période supplémentaire de 10 ans. Le président du comité indépendant a fait valoir que cette bonification est issue du processus de négociation. Selon lui, elle est le résultat d'un compromis entre, d'une part, les demandes de la SONACC de relever le niveau des bourses prévu dans la proposition d'Attractions hippiques et, d'autre part, l'exigence du promoteur d'améliorer les perspectives de revenus en contrepartie de bourses plus généreuses. Pour la majorité des membres de la Commission, ces ajouts aux conditions sont à ce point importants qu'ils démontrent le caractère irréaliste des termes initiaux de cet appel de propositions. En outre, ils se questionnent toujours sur le respect du principe d'équité envers les autres soumissionnaires.

Troisième élément, l'appel de propositions imposait au partenaire privé une association avec une société publique, Loto-Québec, qui n'y trouvait pas son intérêt sur le plan financier. L'acheteur devait abdiquer totalement la gestion d'une large part de ses revenus, ceux provenant des ALV, sans droit de regard sur

l'offre de jeu. La majorité des membres de la Commission s'interrogent effectivement sur l'intérêt de Loto-Québec de promouvoir activement un modèle d'affaires peu rentable jusqu'à maintenant (Ludoplex), alors qu'une partie importante des ALV qui y seraient destinés sont toujours dans son réseau et génèrent des revenus. Le président et chef de la direction de Loto-Québec a mentionné lors des auditions que l'activité des Ludoplex n'était pas liée à la survie des hippodromes. Leur rentabilité serait évidemment meilleure sans le versement de 22 % des revenus nets à l'exploitant des hippodromes.

Les membres représentant les partis d'opposition notent l'opinion des personnes liées à l'industrie des courses de chevaux au sujet des perspectives commerciales d'un hippodrome relocalisé en banlieue de Montréal. Au moment de la conclusion de l'entente avec Attractions hippiques, l'industrie considérait favorablement une relocalisation à Laval. Cette possibilité ne pouvant pour l'instant se réaliser, les représentants de l'industrie émettent des doutes sur le succès d'une relocalisation plus loin dans la couronne nord. Ces témoins estiment également que la qualité des équipements déjà en place à Blue Bonnets ainsi que la position géographique stratégique pour attirer une clientèle d'amateurs de courses militent en faveur du maintien de l'hippodrome sur le site actuel.

Enfin, revenant sur la démarche du choix du promoteur, les membres ont noté les lacunes, mises en évidence par le Vérificateur général, quant aux principes de transparence et d'indépendance, particulièrement la situation de conflit d'intérêts. Ils estiment que la notion d'indépendance exige qu'il n'y ait ni conflit d'intérêts ni apparence de conflit. Dans le cas présent, et comme le reconnaît le président du comité indépendant, il aurait été possible d'éviter cette situation. Cela aurait surtout été judicieux pour prévenir tout questionnement sur l'apparence de conflit d'intérêts.

#### **OBSERVATIONS DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Les membres de la Commission des institutions représentant le groupe ministériel rappellent que le Vérificateur général a jugé que le processus de privatisation s'était déroulé en conformité avec ce qui avait été prévu. Quant à la question de conflit d'intérêts d'un membre du comité indépendant, le Vérificateur général a aussi précisé que « nous n'avons pas conclu que, s'il avait été absent, un autre proposant aurait été retenu ». Pour sa part, le président du comité indépendant maintient que tous les principes d'indépendance ont été respectés. De plus, les décisions du comité étaient consensuelles. Il rappelle les mesures qui ont été prises pour gérer cette situation : consultation du conseiller juridique, déclaration du membre du comité consignée au procès-verbal, abstention du membre lors du pointage de la proposition d'Attractions hippiques et notation des autres proposants après que tous les autres membres se sont exprimés. Cela l'amène à affirmer que si le membre du comité s'était retiré du processus, la conclusion aurait été exactement la même. Le président a repris les commentaires qu'il avait faits en réponse au Vérificateur général : « De plus, nous croyons que la décision du comité indépendant à l'égard de cette situation est en tous points conforme avec les modalités du code d'éthique adopté par le comité

indépendant ainsi qu'avec les modalités applicables du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le comité indépendant ne partage pas l'opinion du Vérificateur général du Québec, d'autant plus qu'aucun élément factuel n'indique qu'il y ait eu un manquement à l'impartialité et à l'indépendance des membres du comité indépendant dans la conduite du processus de privatisation<sup>7</sup>. » Le président a souligné que le comité avait respecté le code d'éthique qu'il s'était donné au début de ses travaux. Il a aussi rappelé que le comité avait été accompagné pendant tout le processus par les conseillers juridiques, la firme McCarthy Tétrault, et que ceux-ci avaient également émis une opinion à la fin de l'opération.

Au sujet de la négociation avec le promoteur retenu et des ajouts qui ont été faits à ce qui était prévu initialement dans l'appel de propositions, les parlementaires du groupe ministériel réfutent l'interprétation qu'il y a eu traitement inéquitable des proposants. À cet égard, ils invoquent le jugement de la Cour supérieure au sujet d'une demande d'injonction interlocutoire d'un autre promoteur. La Cour a rejeté la requête qui alléguait que le principe d'égalité entre les soumissionnaires n'avait pas été respecté dans le processus de négociation. Ils invoquent aussi que le Vérificateur général a affirmé à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir négociations et qu'il était tout à fait normal et rassurant de le faire.

En ce qui concerne les termes de l'appel de propositions, ils soulignent que les exigences auxquelles consentait le promoteur étaient très claires dans l'appel de propositions et la responsabilité lui incombait d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet de relocalisation de l'hippodrome. D'ailleurs, au moment de l'annonce de la conclusion de la transaction, toutes les personnes concernées étaient enthousiastes et se réjouissaient pour les gens de l'industrie.

La suite des événements a prouvé que l'exigence de relocalisation était difficile à remplir pour Attractions hippiques. Au-delà de la disponibilité des terrains, de nombreuses conditions doivent être réunies pour que le projet se concrétise. D'une part, le choix du site doit recevoir l'approbation de Loto-Québec. La société d'État a des critères de choix de type économique (proximité de Montréal, accessibilité), mais aussi social (milieu socioéconomique environnant, présence d'écoles). D'autre part, un tel projet doit être acceptable pour la population locale et les municipalités. D'ailleurs, une pétition de 10 000 signataires a été déposée à cet effet pour dénoncer le projet. Cette pétition contribuait au critère essentiel, soit l'acceptabilité par la population. Selon le témoignage du président et chef de la direction de Loto-Québec, il s'avère, pour diverses raisons, que la démarche n'a pu aboutir pour aucun des sites retenus au départ. Il demeure que Loto-Québec a toujours pour mandat d'essayer de faire fonctionner un hippodrome et un salon de jeu dans la couronne nord.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 204.

Pour le gouvernement également, la couronne nord est toujours envisagée pour recevoir l'hippodrome et le Ludoplex adjacent. Le président et chef de la direction de Loto-Québec a rappelé que son organisation n'a pas d'autre mandat que celui de retirer un certain nombre d'ALV et de les concentrer dans un salon de jeu dans la couronne nord de Montréal.

En ce qui a trait au rendement des Ludoplex et aux mesures de contrôle du jeu instaurées par Loto-Québec, les membres du groupe ministériel retiennent du témoignage du président et chef de la direction de Loto-Québec qu'Attractions hippiques aurait choisi, pour établir son plan d'affaires, un scénario de revenus des ALV relativement optimiste, même en sachant que certaines mesures de contrôle du jeu seraient appliquées dans les Ludoplex. Il était aussi connu que le retrait des ALV des bars et leur concentration dans des Ludoplex s'inscrivaient dans une orientation de santé publique de Loto-Québec visant à diminuer l'exposition et l'accessibilité à ces appareils. Quant à l'introduction de la carte à puce, le président de Loto-Québec a mentionné qu'au moment de la finalisation de l'entente, cette information était connue d'Attractions hippiques.

## CONCLUSION

Au terme de ses travaux, et malgré le fait que deux visions différentes s'opposent, la Commission des institutions considère que la tenue de ces auditions aura permis aux différents intervenants de faire état des faits entourant l'octroi du contrat et de leurs points de vue. Tout au long de ses auditions, la Commission des institutions a aussi pris la mesure de la situation difficile et incertaine que traverse l'industrie. Elle est particulièrement préoccupée par ce que vivent quelque 3 000 travailleurs de ce secteur. Le mandat de la Commission était d'examiner la nature et le contexte de signature du contrat octroyé à Attractions hippiques. Elle ne peut toutefois faire abstraction des répercussions de la situation actuelle sur les personnes qui travaillent dans cette industrie. Elle souhaite que son rapport puisse également contribuer, dans la mesure du possible, à la réflexion sur des solutions potentielles. Les membres de la Commission pensent cependant que l'injection de sommes additionnelles à celles déjà prévues n'est pas envisageable.

### OPINION DE LA MAJORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Pour la majorité des membres de la Commission représentant l'opposition, les auditions ont fait ressortir que les termes de l'appel de propositions n'étaient pas réalisables ou l'étaient difficilement. Ainsi, le déménagement de l'hippodrome de Montréal dans la couronne nord de Montréal, une obligation de la convention d'achat, devait dans les faits satisfaire plusieurs conditions avant de se concrétiser, dont l'acceptabilité sociale du projet. Le gouvernement aurait dû valider ces éléments avant d'inclure cette obligation à l'appel de propositions. De plus, les paramètres de l'appel de propositions quant aux revenus consentis au promoteur privé se sont rapidement révélés insuffisants puisque tous les soumissionnaires retenus ont jugé essentiel d'ajouter un retour sur la taxe sur le pari sportif à leur proposition. Enfin, selon l'entente, le promoteur laissait à Loto-Québec un contrôle sur une partie très importante de ses revenus, c'est-à-dire le versement provenant des ALV. Il appert, pour la majorité des membres de la Commission, que sur le plan financier, cela imposait au partenaire privé une association avec une société publique qui n'y trouvait pas son intérêt.

### OPINION DE LA MINORITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission représentant le groupe ministériel soulignent pour leur part que le gouvernement n'était pas tenu de procéder à un appel de propositions pour une telle privatisation. Pour des raisons de transparence, il a cependant choisi un appel de propositions ouvert avec un processus de sélection réalisé par un comité indépendant. Ce comité a d'ailleurs eu l'occasion de dire que ce processus avait été mené avec rigueur. Le fait qu'un membre du comité ait connu le promoteur retenu n'a aucunement influencé le pointage accordé à Attractions hippiques ni le résultat final. De plus, le

Vérificateur général a affirmé que même s'il y a eu manquement au principe d'indépendance, en aucun cas cela n'aurait pu remettre en question la validité de la recommandation du comité et le choix qui a été fait. Dans ce processus, le gouvernement a agi de bonne foi et en toute transparence.

Par ailleurs, les groupes qui ont répondu à cet appel de propositions ont jugé que le risque en valait la peine et que les paramètres et les exigences qui s'y rattachaient étaient réalisables puisque des hommes d'affaires réputés ont déposé une soumission en toute connaissance de cause.

## **RECOMMANDATIONS**

CONSIDÉRANT qu'aucune relocalisation de l'hippodrome de Montréal ne semble réalisable à court terme;

CONSIDÉRANT que cette relocalisation est une condition essentielle pour l'installation des deux tiers des appareils de loterie vidéo, ce qui représenterait environ les deux tiers des revenus prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune solution à attendre du rapport du syndic de faillite prévu en février 2009;

### **Recommandation n° 1**

*La Commission des institutions recommande, pour éviter que la situation ne se détériore davantage, que le gouvernement fasse preuve de leadership et fasse connaître sa position concernant la relocalisation de l'hippodrome de Montréal le plus rapidement possible.*

### **Recommandation n° 2**

*La Commission des institutions recommande que le gouvernement du Québec, Loto-Québec, Attractions hippiques, les représentants de l'industrie et la SONACC trouvent une solution viable à l'intérieur des paramètres financiers de l'entente pour assurer la survie de l'industrie des courses de chevaux et des 3 000 emplois qui en dépendent et que cette solution puisse envisager, notamment, la levée de l'obligation de relocalisation de l'hippodrome de Montréal.*

CONSIDÉRANT l'importance pour les représentants de l'industrie d'avoir une représentation au sein de la SONACC;

### **Recommandation n° 3**

*La Commission des institutions recommande que le gouvernement du Québec nomme un représentant de l'industrie des courses de chevaux au conseil d'administration de la SONACC.*

**ANNEXE I**

**LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES ENTENDUS LORS DES AUDITIONS**

## LISTE DES PERSONNES ET DES GROUPES ENTENDUS LORS DES AUDITIONS

Association hippique des reproducteurs du Québec

Association Trot et Amble du Québec

Barrucco, Bernard

Brodeur, Simon

Chabot, Luc

Circuit régional des courses de chevaux du Québec

Cousineau, Alain

Gagné, Florent

Houde, Jean

Jérôme-Forget, Monique

Lachance, Renaud

Leblanc, Jean-Yves

Massicotte, Paul J.

Racicot, Denis

Société des propriétaires et éleveurs de chevaux Standardbred du Québec

**SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS**

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722  
Télécopieur : 418 643-0248  
[sec.commissions@assnat.qc.ca](mailto:sec.commissions@assnat.qc.ca)

